

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 septembre 2023

Objet : Demande d'accès à l'information – Projets Ma Ville Ma Voix

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 20 septembre dernier relativement au sujet mentionné en titre.

Vous pouvez consulter les informations relatives aux projets de Ma Ville Ma Voix en vous rendant sur le site suivant : <https://www.mavillemavoix.com>

Soulignons qu'il y a un accompagnateur qui gère la démarche Ma Ville Ma Voix, soit Mu Conseils. Le levier financier pour les projets est fourni par l'Aluminerie de Baie-Comeau. Ces projets ne sont donc pas financés par l'argent des contribuables, tout en précisant que la Ville a apporté du soutien en biens et services à plusieurs projets au fil des années.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.



M^e Joanie Perron
Greffière adjointe

JP/cb
p. j.